

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE CONSULTATION ET DE COORDINATION

Nous nous rendons parfaitement compte que pour donner une suite concrète à toutes les questions évoquées plus haut, il est absolument indispensable qu'il existe des arrangements institutionnels efficaces aux échelons national et régional. Nous reconnaissons que de tels arrangements seront décisifs pour procéder systématiquement à des consultations sur la formulation des politiques et l'exécution des programmes et des projets ainsi qu'à la coordination desdites politiques et desdits programmes et projets.

Nous savons que certains arrangements institutionnels existent déjà. Toutefois, il y a lieu de renforcer certains d'entre eux, de mettre en évidence les lacunes qui peuvent exister et de combler celles-ci.

Par conséquent :

a) Nous sommes convenus qu'à l'échelon régional, les Ministres chargés des questions d'environnement devraient se réunir à des intervalles appropriés aux fins de passer en revue les politiques et les programmes et de définir les objectifs et les directives d'action; à cette fin, nous appuyons la proposition du Premier Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de créer un Comité permanent des Ministres chargés de l'environnement;

b) Nous approuvons la création, également à l'échelon régional, d'une instance consultative composée des organismes dont les activités dans la région intéressent l'élaboration de programmes et de projets écologiques dans les Caraïbes. Cette instance aura pour fonction d'identifier les programmes, projets et études ayant trait aux problèmes prioritaires et aux stratégies énoncés plus haut, et de déterminer qui sera chargé de les exécuter. Le Secrétariat de la CARICOM sera chargé de convoquer cette instance;

c) Nous réaffirmons l'engagement de la Communauté en faveur du développement effectif de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes en tant qu'organisme régional technique, consultatif et chargé de l'exécution de projets dans le domaine de l'environnement.

Nous chargeons le Secrétariat de la CARICOM d'organiser des consultations et des négociations avec les organismes donateurs en vue de financer des programmes et des projets écologiques dans les Caraïbes compte tenu des politiques et des directives énoncées au niveau ministériel ainsi que des résultats des travaux de l'instance consultative. A ce propos, nous remercions les organismes bilatéraux et multilatéraux qui financent déjà activement de tels programmes.

Nous recommandons vivement que tous les gouvernements de la Communauté prennent des arrangements qui permettent une approche intégrée de la gestion de l'environnement aux plans politique, technique et administratif, et que ces arrangements prévoient notamment la désignation d'un interlocuteur qui assurerait la liaison de façon coordonnée avec les instances régionales et internationales.